



GUIDE DE LA JEUNESSE



LA PROVENCE
DE DEMAIN,
ÇA COMMENCE
AUJOURD'HUI



DÉPARTEMENT
**BOUCHES
DU RHÔNE**



SOMMAIRE

LE DÉPARTEMENT ET LES COLLÈGES	P. 4
CULTURE, AIDE À L'INITIATIVE DES JEUNES	P. 7
SPORT	P. 10
SOLIDARITÉ, SANTÉ	P. 14
TRANSPORTS	P. 17
MOBILITÉ, CITOYENNETÉ EUROPÉENNE	P. 20
ANTENNES JEUNESSE	P. 22

ÉDITO

FAVORISER LA RÉUSSITE DE NOTRE JEUNESSE

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône conduit une politique audacieuse en faveur de la jeunesse.

Notre Collectivité multiplie les initiatives éducatives, périscolaires et de loisirs. Elles sont propices à guider les jeunes sur le chemin de la réussite tout en favorisant leur épanouissement personnel.

Au-delà des années collège, l'action départementale se poursuit en aidant les jeunes générations à concrétiser leurs projets, en leur apportant un soutien matériel et individualisé.

Je vous invite à parcourir ce guide qui vous permettra d'identifier rapidement les dispositifs et ressources que nous mettons à la disposition des jeunes de Provence pour leur permettre d'aller sereinement et en toute confiance vers l'autonomie.

Martine VASSAL

Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône



LE DÉPARTEMENT ET LES COLLÈGES

Les Bouches-du-Rhône comptent 135 Collèges publics construits, équipés et entretenus par le Département accueillant 77 000 élèves, 1 collège à gestion intercommunale, et 50 Collèges privés sous contrat d'association avec l'Etat.

• L'allocation départementale d'études des collèges - ADEC

Une allocation de 138 € par an est versée, sous conditions de ressources, aux familles de collégiens. Cette aide est allouée systématiquement à tous les collégiens boursiers d'Etat de taux 2 et 3. Les familles n'ont pas à déposer de demande.

• Le chèque resto-collège

Toutes les familles des élèves boursiers d'Etat bénéficient d'une réduction de 90€ sur la facture trimestrielle de la demi-pension, à condition que les enfants prennent au moins 4 repas par semaine à la demi-pension. Cette aide est versée au collège, les familles n'ont pas à déposer de demande.

• Les collèges connectés - Des outils pédagogiques

Dans les 2 ans à venir dans le cadre du plan "Collèges numériques de Provence", l'ensemble des collèges publics du Département seront connectés au Très Haut Débit. Par ailleurs, depuis la rentrée scolaire 2015/2016 Le Conseil Départemental s'est engagé, en partenariat avec l'Etat et pour une période de 3 ans, à mettre en œuvre le Plan Numérique National qui consiste à attribuer des tablettes numériques à la totalité des établissements scolaires privés et publics du second degré, pour l'usage de tous élèves dans un cadre pédagogique.

• Des ressources numériques : Courdécol 13

Le Département propose à tous les collèges un catalogue de ressources numériques dans les enseignements disciplinaires classiques, mais aussi les arts et la culture. Sur ces catalogues en ligne, les collèges peuvent choisir des logiciels pour y abonner leurs élèves. Des compléments pédagogiques vont bientôt être apportés, en partenariat avec l'Etat.

• Le soutien scolaire

Le Département subventionne des associations de soutien scolaire.

• Un objectif 100% sécurité



Le Conseil départemental souhaite améliorer la sécurité des établissements, en lien avec les Communes, les différentes autorités concernées et les services de l'Education Nationale, par l'installation de caméras de vidéoprotection.

Il a mis par ailleurs en place, avec l'Etat, un dispositif de médiation sociale aux abords de 42 collèges, qu'il est prêt à développer.

• Les aides aux élèves de Section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) et des élèves en découverte professionnelle (DP6)

Une subvention est versée par le Département aux collèges pour financer l'acquisition de tenues de travail et les déplacements des élèves.

• Un cartable plus léger

Le Département propose aux collèges des dotations pour permettre le doublement des manuels les plus utilisés qui restent en classe.... Finis les dos cassés par le poids du cartable, finis les livres oubliés !



• Des repas de qualité

Le Département a choisi d'installer dans chaque collège public (sauf rare contrainte d'espace) une cuisine autonome, avec une équipe autour d'un chef cuisinier, pour proposer aux élèves des repas de qualité, équilibrés et variés. Il propose, en plus, à tous les collèges publics d'adhérer à un dispositif "Manger autrement au Collège". Ce dispositif comprend trois volets : une aide pour l'achat de fruits et de légumes frais du terroir ou issus de l'agriculture biologique, des modules de formation pour les chefs et seconds et un accompagnement éducatif pour les élèves.



• Des actions éducatives

Créations artistiques et littéraires, éducation à l'éco-citoyenneté, sorties nature, apprentissage de la citoyenneté, prévention des violences et promotion du respect entre filles et garçons... Autant de thèmes proposés par le Département qui soutient et finance plus de 1 000 actions par an dans les collèges publics et privés sous contrat.



CULTURE

Aide à l'initiative des jeunes

- Collèges au cinéma

Offre la possibilité aux collégiens d'assister gratuitement à la projection en salle de trois films par an, dans le cadre scolaire. La projection est encadrée par un professeur.

Se renseigner auprès du CDI de votre établissement.

• Découvrez nos sites culturels

Les Archives et Bibliothèque départementales, le Musée départemental Arles antique et le Museon Arlaten organisent tout au long de l'année des expositions, des visites guidées et thématiques, un accueil des groupes (de la maternelle au lycée), des conférences, des rencontres, etc. Des visites sont proposés aux collégiens tout au long de l'année.

Informations :

- ▶ Archives et bibliothèque départementales Gaston-Defferre
www.archives13.fr et www.biblio13.fr - 04 13 31 82 00
- ▶ Musée départemental Arles antique - 04 13 31 51 03
www.arles-antique.cg13.fr
- ▶ Museon Arlaten - www.museonarlaten.fr
04 13 31 51 99
- ▶ www.cg13.fr



DE LA CULTURE AU SPORT



• L'Attitude Provence

Toujours 100 euros de réductions pour la pratique culturelle et sportive, à destination de tous les collégiens domiciliés et scolarisés dans les Bouches-du-Rhône, et les collégiens non scolarisés pour raisons spécifiques (enfants relevant d'instituts spécialisés, jeunes scolarisés à domicile...).

La carte L'ATTITUDE PROVENCE c'est :

- ▶ 30 € de réduction pour la pratique culturelle,
- ▶ 30 € de réduction pour la pratique sportive.
- ▶ 20 € de réduction pour la pratique optionnelle (cumulable à la pratique culturelle et sportive),
- ▶ 10 € de réduction pour l'achat de livres et/ou de contenu numérique,
- ▶ 10 € de réduction pour l'achat de places de spectacles vivants.

Pour en bénéficier, il suffit d'en faire la demande sur www.cg13.fr - rubrique jeunesse à compter du 1^{er} septembre 2016, dès 14 heures.

Important :

- ▶ Pour les détenteurs des cartes 2015/2016 : la carte doit être rechargée pour l'année scolaire 2016/2017 sur www.cg13.fr
- ▶ Les réductions de la carte L'Attitude provence 2016/2017 sont valables du 1^{er} septembre 2016 au 31 août 2017.
- ▶ Le montant est directement déduit de la carte.
- ▶ les cartes sont attribuées dans la limite des stocks disponibles et sans conditions de ressources.

Pour plus de renseignements :

Direction Jeunesse et Sports

Tél. : 04 13 31 06 46 ou lattitude@cg13.fr





SPORT

• Centre sportif départemental de Fontainieu



Le Centre sportif départemental de Fontainieu se situe à Marseille, dans un parc de 4 hectares, clos et sécurisé. Des espaces pique-nique et un parcours de running sont disponibles pour les loisirs 7 jours/7, ainsi qu'un mur d'escalade, de foot synthétique, un terrain de beach, un plateau multisports, un skate park, un boulodrome, une piste de VTT, du matériel sportif (VTT, Roller, etc ...).

Des salles d'activités peuvent être mises gratuitement à la disposition des établissements scolaires et des associations pour des activités régulières, des manifestations ou des journées spécifiques. De nombreuses animations et stages sportifs sont également proposés.

Accueil administratif

du lundi au vendredi de 9h à 17h
75 chemin de Fontainieu
13014 Marseille

Tél. : 04 13 31 61 30
csdfontainieu@cg13.fr

Horaires d'ouverture

Du lundi au vendredi de 8h30 à 21h15
Le samedi de 8h30 à 17h
Le dimanche de 8h30 à 17h

À compter du 1^{er} janvier 2017, le Centre sportif départemental de Fontainieu sera transféré à la Métropole d'Aix-Marseille-Provence.



• Séjours sportifs éducatifs et culturels

Chaque année, durant les vacances scolaires, près de 4 500 collégiens ont la possibilité de partir à moindre coût pratiquer des activités sportives de pleine nature (ski, équitation, VTT, spéléo...), ou des sports nautiques, (surf des mers, voile, plongée) dans un environnement dépaysant et encadré.

Pour qui : élèves des collèges publics et privés du département suivant des critères définis par la direction de la jeunesse et des sports du Conseil départemental, en collaboration avec les référents pédagogiques des établissements scolaires.

Quand : vacances d'hiver (Février), printemps (Avril) et été (Juillet/Août).

Comment : se rapprocher de l'équipe pédagogique du collège pour se porter candidat à partir de la mi-octobre.

Coût : 70 euros, pour les boursiers et les bénéficiaires de l'ARS ;
90 euros pour les autres participants

Important : POSSIBILITE D'UTILISER LA CARTE L'ATTITUDE PROVENCE pour le paiement du séjour (montant de 20 euros maximum dans le cadre de la "pratique optionnelle")

**Contact auprès des établissements (réfèrent pédagogique) ou
Direction Jeunesse et Sports - ses@cg13.fr**



Accueil, information, conseil

Afin de se rapprocher des habitants et plus particulièrement des jeunes, la collectivité a mis en place un numéro azur pour l'ensemble du département :

0 811 880 088

(prix d'un appel local).

• Les bourses d'accompagnement social aux athlètes de haut niveau à partir de 11 ans

Le Conseil départemental attribue chaque année une aide individuelle, sous forme de bourse d'accompagnement social aux athlètes de haut niveau du département. Ce dispositif a été créé en 1995 afin de favoriser l'amélioration des performances des sportifs à partir de 11 ans, afin de les soutenir tout au long de leur carrière sportive. Cette bourse est destinée principalement aux athlètes en difficulté financière, familiale ou sociale, et devant pourtant faire face aux frais inhérents à leur pratique sportive de haut niveau, mais également aux athlètes représentants l'élite des disciplines concernées. Ces athlètes doivent impérativement répondre aux critères suivants :

- ▶ être inscrits sur les listes ministérielles au 1^{er} novembre de chaque année.
- ▶ être domicilié dans les Bouches-du-Rhône ou appartenir à un Pôle.
- ▶ être licencié dans un club des Bouches-du-Rhône.
- ▶ pratiquer sa discipline sous statut amateur.

Plus d'informations :

Direction Jeunesse et Sports :

www.cg13.fr ou Brigitte Germain 04 13 31 12 57

• Suivi médical de prévention des jeunes sportifs

Il s'agit d'un bilan complet sur l'année sportive, proposé aux collégiens licenciés dans les clubs, les associations et sections sportives des collèges des Bouches-du-Rhône, effectué dans l'un des 4 centres de médecine du sport partenaire. (Aubagne, Aix-en-provence, Martigues et Marseille).

Ce dispositif consiste à détecter des troubles ou contre-indications et de sécuriser ainsi la pratique sportive. Il s'adresse aux jeunes du département de "l'âge collège" (10/16 ans) qui pratiquent leur discipline de façon intensive et régulière (mais non-inscrits sur les listes ministérielles), licenciés en associations, sections sportives des collèges et clubs.

Renseignements et modalités des demandes :

Direction Jeunesse et Sports,

www.cg13.fr/le-13-en-action/sport/les-dispositifs

Service des sports :

suivimedical@cg13.fr



• Aide à l'autonomie des jeunes

► Fonds d'aide aux jeunes (FAJ)

Ce dispositif permet l'attribution d'aides financières ponctuelles et subsidiaires pour les jeunes de 18 à 25 ans non révolus, français ou étrangers en situation de séjour régulier en France, confrontés à des difficultés d'insertion, sans revenu ou avec de faibles ressources et qui ont la volonté de réaliser leur insertion sociale et professionnelle.

Il s'agit :

- soit d'une aide exceptionnelle pour les besoins urgents (maximum de 80 euros),
- soit d'une aide financière pour un projet d'insertion (maximum 1200 euros),
- soit d'une action d'accompagnement de plus longue durée avec un contrat d'insertion de 540 euros maximum nécessitant une évaluation régulière de la situation du jeune.

Plus d'informations :

Direction Jeunesse et Sports :

www.cg13.fr/le-13-en-action/jeunesse/les-dispositifs

À compter du 1^{er} janvier 2017, ce dispositif sera transféré à la Métropole d'Aix-Marseille-Provence.





SOLIDARITÉ - SANTÉ

• Dépistage et prévention

21 centres de planification et d'éducation familiale et 8 centres de dépistage du Sida, des Hépatites et des Infections sexuellement transmissibles (IST) couvrent le département et vous accueillent **gratuitement**. Ces lieux d'accueil sont ouverts aux mineurs, les consultations sont gratuites.

Liste des centres de planification et de contraception

www.cg13.fr rubrique santé

Contraception, IST, grossesse, fertilité, IVG.

Ouverts au public du lundi au vendredi de 8h30 à 17h.

Centre gratuit d'information, de dépistage et de diagnostic des infections par les virus de l'immunodéficience humaine, des hépatites virales et des infections sexuellement transmissibles.

Liste des centres de dépistage et prévention du sida et des IST :

www.cg13.fr rubrique santé

SIDA info service : 0 800 840 800

• Centre médico-psycho-pédagogique départemental (CMPPD)

Cinq sites de consultation, de traitements et de suivis pour les enfants (0-20 ans) en difficultés psychologiques ou d'apprentissage situés à Marseille :

CMPP 80, boulevard des Alpes 13012

Tél. : 04 13 31 52 90

CMPP 1, avenue Florian 13010

Tél. : 04 13 31 50 80

CMPP 12, rue Saint-Adrien 13008

Tél. : 04 13 31 54 80

CMPP 45, avenue du Prado 13006

Unité pour adolescents (bilans et suivis de difficultés scolaires)

Consultations spécialisées de 2^{ème} intention (pas d'accueil direct)

Tél. : 04 13 31 59 80

Enfance en danger et jeunesse en difficulté

Si on te prend pour une cible, DIS STOP !
Anonyme et gratuit, des équipes de spécialistes
sont à votre écoute et vous soutiennent.

Appel gratuit
0 800 13 13 00





• **Maison départementale de l'adolescent (MDA)**

Accueil, prise en charge, suivi par une équipe pluridisciplinaire des jeunes de 11 ans à 18 ans en mal être et souffrance psychique et de leur entourage.

MDA : 169, rue Paradis - Marseille 13006

Tél. : 04 13 31 63 40 - mda@cg13.fr

Horaires d'ouverture : lundi 12h - 17h - mardi 10h - 12h30 / 13h15 - 17h

mercredi, jeudi et vendredi 10h - 12h30 / 13h15 à 18h - samedi 9h - 12h

méto Estrangin Préfecture ou Castellane bus 41

Antenne MDA - hôpital Salvator

249, bd. de Sainte Marguerite

13009 - Marseille

Méto Sainte-Marguerite Dromel, bus 24

• **Accueil, écoute et prévention**

**Association départementale de
développement et d'action de prévention**

ADDAP : 04 91 71 80 00

Association de réadaptation sociale

ARS : 04 91 99 43 00

Accueil de jour

Se restaurer, se laver et être écouté
lorsqu'on est sans domicile fixe
ADJ : tous les jours de 7h à 17h

04 96 11 65 00 ou

04 91 84 09 60



TRANSPORTS

**Le port de la ceinture de sécurité est obligatoire
elle peut vous sauver la vie**

• Transports scolaires

Depuis plusieurs années, le Département a instauré la gratuité des transports scolaires relevant du domaine de sa compétence (trajets effectués hors d'un même périmètre urbain) sur le trajet domicile/établissement scolaire de l'élève. En car, en train ou en voiture, le Département organise votre transport scolaire (sous certaines conditions).

Pour bénéficier des transports scolaires organisés par le Département des Bouches-du-Rhône, je dois :

- ▶ Etre élève de maternelle, primaire, collège, lycée (général ou professionnel),
- ▶ Etre domicilié dans le département des Bouches-du-Rhône,
- ▶ Effectuer un trajet domicile / établissement scolaire en dehors des périmètres urbains,
- ▶ Effectuer un aller-retour par jour, ou par semaine pour les internes,
- ▶ Etre distant de plus de 3 kilomètres de son établissement scolaire.
- ▶ Fréquenter un établissement public ou un établissement privé.

**Renseignements transports scolaires : 0 820 420 113 (0,12€/mn)
et www.cg13.fr/amenagements/transport**

L'institution départementale assure également le transport des élèves et des étudiants handicapés domiciliés dans les Bouches-du-Rhône.

Pour tout renseignement :

Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) au 0 800 814 844

Informations et retrait des dossiers :

A la Mairie ou au syndicat intercommunal des transports scolaires du domicile de l'élève.

Pour Marseille et Aix-en-Provence, se rendre dans les gares routières.

Nouveau service d'inscriptions en ligne : www.transports-scolaires.cg13.fr



Infos : Allôcartreize

N° Azur : 0810 00 13 26

(prix d'un appel local),

**ou cg13.fr et
lepilote.com**

• Pour mes trajets extra-scolaires

En dehors de l'école, je peux voyager à tarif réduit sur le réseau CARTREIZE :

▶ Le «PASS 24h jeunes» ^{*(1)}

Il permet de voyager 24 heures à compter de la première heure de validation en illimité sur toutes les lignes du réseau cartreize. Ce titre est disponible en rechargement sur la carte client Ticketreize avec le profil “-26 ans” auprès des points de vente cartreize ou directement auprès du conducteur. Son coût est de 2 euros.

▶ L'abonnement «mensuel jeunes» ^{*(1)}

Il permet de voyager de façon illimitée pendant une période de 30 jours consécutifs sur l'ensemble du réseau départemental cartreize à partir de la première validation à bord du car. Son coût est de 21 euros.

▶ L'abonnement «annuel jeunes» ^{*(1)}

Il permet de voyager de façon illimitée pendant une période d'un an sur l'ensemble du réseau départemental cartreize à partir de la première validation à bord du car. Son coût est de 210 euros. Un paiement en 3 fois sans frais est possible.

^{*(1)} Sauf sur les lignes Marseille/Aéroport et Aubagne/Marseille par RN8.



Pour acheter et recharger vos titres, rendez-vous dans les points de vente et dépositaires du réseau cartreize.



MOBILITÉ - CITOYENNETÉ EUROPÉENNE

Le Département des Bouches-du-Rhône compte plus de 300 000 jeunes âgés de 11 à 25 ans. Conscient que leur plein épanouissement permettra de consolider l'avenir du département, l'institution départementale s'emploie à répondre à leurs attentes en mettant en place une véritable politique départementale en faveur de tous les jeunes.

La mobilité européenne est très vite apparue pour la collectivité comme un véritable outil d'éducation non formelle et de construction personnelle.

Il s'agit ici de promouvoir la mobilité à l'étranger comme un moyen d'intégration et comme un levier de promotion. Pour le jeune, c'est lui permettre de créer une rupture avec son environnement quotidien, mais surtout d'identifier, de renforcer et de mettre à profit des compétences révélées dans le cadre de sa mobilité à l'étranger : sa capacité à s'autonomiser, à se responsabiliser, à se mobiliser, et ainsi favoriser de nouveau sa capacité à se projeter dans un projet de construction personnelle et professionnelle.

Ces projets de mobilité peuvent en outre bénéficier de financements de l'Union Européenne via des programmes favorisant l'éducation et la formation professionnelle.

A ce titre, le Département soutient deux types de mobilités :

- ▶ **Les projets de mobilité portés par des structures associatives locales**, qui favorisent **la mobilité des jeunes en groupe**. Que le projet soit d'accueillir un groupe étranger, ou que le projet soit de faire partir un groupe des Bouches-du-Rhône à l'étranger. L'objectif de ces projets de groupes et du Département est bien ici de favoriser les échanges interculturels pour une meilleure compréhension mutuelle entre jeunes de différents pays et ce, afin de développer les idées de solidarité et de tolérance chez les jeunes, mais également afin de favoriser, dans un 2^{ème} temps, l'émergence d'un projet de mobilité individuelle.

- **Les projets de mobilité portés par des structures associatives locales**, qui favorisent la **mobilité individuelle** (via notamment le Service Volontaire Européen). Là encore qu'il s'agisse de projets d'envoi de jeunes du département à l'étranger ou d'accueil de jeunes européens sur notre territoire. Ces projets de mobilité individuelle peuvent s'effectuer en entreprises ou en secteur associatif

Pour une information générale sur les programmes européens favorisant l'éducation non formelle et la formation professionnelle tels les programmes européens "jeunesse en action", "Leonardo" :

Bureau de la représentation à Marseille de la Commission européenne

Tél. : 04 91 91 46 00

et

CRJPA

Centre Régional d'Informations Jeunesse

96, La Canebière - 13001 Marseille

Tél. : 04 91 24 33 50 - www.crijpa.com

Pour un accompagnement de projets de mobilité européenne

Eurocircle

47, rue du Coq 13001 Marseille

Tél. : 04 91 42 94 75 - www.ec-network.net

lundi au vendredi

8h30-12h30 / 13h30-17h30



Citoyenneté Européenne

Le Département des Bouches-du-Rhône encourage aussi les actions pédagogiques en milieu scolaire et extra-scolaire, tout au long de l'année, avec un temps fort pour les célébrations de la **journée de l'Europe, le 9 mai..**



ANTENNES JEUNESSE

• Informations jeunesse

Maison départementale de la jeunesse et des sports de Marseille

2, rue Pierre d'Hozier
13002 Marseille
Tél. : 04 13 31 68 20

Maison départementale de la jeunesse et des sports d'Aix-en-Provence

8, rue du Château de l'Horloge
13090 Aix-en-Provence
Tél. : 04 13 31 60 88
Du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h30
et de 13h30 à 17h
jeunes-aix@cg13.fr

Arles

Espace des solidarités du pays d'Arles

4, rue de la Paix
13200 Arles
Tél. : 04 13 31 78 56/59
Du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
sauf le mardi uniquement sur rendez-vous
jeunesse-arles@cg13.fr

Le Département s'est engagé dans une démarche de certification de la qualité de l'accueil pour offrir à chaque usager :

- ▶ un accès plus facile à nos services,
- ▶ un accueil attentif, courtois et efficace,
- ▶ un accueil confidentiel, informatif et adapté,
- ▶ une écoute permanente des suggestions d'amélioration.

Le certificat AFAQ AFNOR a été obtenu pour la qualité de l'accueil téléphonique et de l'accueil sur site du public dans 63 sites.

Les horaires et coordonnées mentionnés dans ce guide sont valables à la date de publication, mais sont susceptibles de modification par la suite. Nous vous invitons à en vérifier l'exactitude par un appel préalable auprès des services concernés, ou bien sur le site Internet.

Crédits photos :

Phovoir, Shutterstock, Marc Michalczak, Jean-Paul Herbecq, Christian Rombi, Gilles Lougassi, Midev

Réalisation studio graphique Département 13 - CDP - septembre 2016



Edition septembre 2016



DÉPARTEMENT
**BOUCHES
DU RHÔNE**

Conseil départemental des Bouches-du-Rhône
Hôtel du Département - 52, avenue de Saint Just
13256 Marseille cedex 20